



Refus offre de pret frais de dossier a payer ou pas ?

Par **celine07_old**, le **07/11/2007** à **19:16**

Bonsoir,

j'ai besoin de vos lanternes merci de m'éclairer ...

Nous sommes allez voir une banque pour demander une simulation de pret immo et après avoir vu plusieurs autres banques l'offre de celle-ci nous semblait interessante.

Donc on demande à la conseillère de monter le dossier d'offre de pret (je précise que jusque là on a absolument rien signé). Notre banque actuelle ayant su qu'on allez faire un pret ailleurs il nous ont proposer des simulations qui au final étaient beaucoup plus interessantes. 2 jours plus tard , L'offre de pret de la 1ere banque arrive et on explique à la conseillère qu'on a trouvé mieux ailleurs.

La conseillère n'était pas contente car elle avez travaillait pour rien (ce que je comprend) et me dit que le siège de la banque me fera surement payer des frais de dossier.

J'appelle ma banque actuelle et je lui explique, la conseillère me dit que c'est du chantage et que n'ayant rien signé je ne doit rien payer et que je dois à mon tour les menacer de faire appel à l'aide juridique.

Alors ma question est : s'ils me demande de payer dois je faire marcher l'aide juridique, sont ils en droit de me faire payer

Merci d'avance pour vos réponses